

Le Professeur M. Jean Pesmazoglu a adressé une vive protestation contre les interventions aux Universités en Grèce, contenue dans un long rapport soumis au Senat de l'Université d'Athènes le 3 février a.c.

Dans ce rapport il dénonce que par des interventions arbitraires, des menaces et des intimidations une pression est exercée sur les Professeurs Universitaires et que la libre expression de leurs opinions, en l'accomplissement de leurs devoirs, se rend impossible. Il souligne que certaines des interventions dans ce sens sont tentées, du fait qu'en n'hésite pas d'identifier - ce qui est absolument inacceptable - les intérêts de la Grèce à ceux du régime.

Ces conditions ébranlent dans ses fondements mêmes la fonctionnement de l'Enseignement Supérieur et la promotion de la Science en Grèce.

Il attire l'attention, également, sur le fait que des principes fondamentaux d'ordre moral sont lésés, quand - comme c'est le cas aujourd'hui en Grèce - des accusations graves sont adressées publiquement contre les citoyens, tandis qu'ils soient privés de leur côté du droit et de la possibilité d'y répondre publiquement aussi.

Il est évident par tout ce qui précède, qu'un malaise caractérise la vie universitaire actuellement. En effet, depuis la prise du pouvoir par la junte, par des actes arbitraires d'une part sont démis de leurs fonctions plus de 50 professeurs et d'autre part un nombre de beaucoup supérieur du 50 sont également éloignés, pris par la limite d'âge.

En plus, des Professeurs et Professeurs agrégés sont mis en disponibilité, ne pouvant pas ainsi exercer leurs fonctions.

Les cas de ce genre se multiplient et il est connu que plusieurs professeurs sont détenus sans accusation concrète et sans l'application d'une procédure judiciaire quelconque. La procédure d'élection de nouveaux professeurs est soumise au contrôle policier, étant défendu à ceux qui n'ont pas l'agrément du régime de se présenter comme candidats même. Ceux d'entre eux qu'éventuellement pourraient être élus, souvent ne sont pas nommés par le régime, n'ayant pas manifesté comme étant des leurs.

Il faudrait y ajouter l'éloignement ou la mise en disponibilité d'un bon nombre du personnel administratif des établissements d'Enseignement Supérieur.

Toute divergence d'opinion avec les gouvernants est interprétée comme "action nuisant les intérêts du pays et incompatible avec la fonction du Professeur Universitaire".

Récemment, la situation s'est aggravée, après les nouveaux éloignements des Professeurs et Professeurs agrégés qui n'étaient pas considérés comme jouissant de la confiance du régime.

Sous ces conditions, on constate quotidiennement s'intensifier le malaise dans les universités.

Il est notoire et caractéristique également, le fait que par une loi récente, modifiant et complétant des dispositions antérieurement en vigueur, sont stipulées des procédures très sévères, concernant l'expression d'opinions ou la soumission des propositions et rapports de la part des étudiants. Tout écart de l'esprit ou violation des dispositions en question implique des peines très lourdes, allant jusqu'à leur expulsion de tous les Universités du Pays.

Par ces nouvelles mesures le terrorisme^{et} règne parmi le monde étudiant. Cet état de choses constitue un danger dont les conséquences sont présumées indiscutablement très graves et fort inquiétantes pour l'avenir.